

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS **EN DATE DU 23 MAI 2022**

Le 23 mai 2022, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire.

Présents : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : ARSEL Magali, LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence, SILVESTRI Christiane, MM : CATHERINET David, CARRET Julien, DUBOIS Bruno, GOURVENEC David, HOSPOD Jean-Jacques, SIMON Samuel, WILLIAMS David. **Excusée ayant donné procuration :** Mme CERVEAUX Claudine à Mme ARSEL Magali. **A été nommée secrétaire de séance :** Mme ARSEL Magali.

Approbation procès-verbal du 04 avril 2022

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 04 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation pour l'attribution de concessions funéraires.

2. Fixation tarifs services de restauration scolaire et garderie

Le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour et 4 voix Contre, d'augmenter les tarifs du service de restauration scolaire à hauteur de 2.5 %, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023. Les tarifs de garderie et goûters ne sont pas augmentés.

3. Devis Menuiseries extérieures Mairie

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (Mme ARSEL n'a pas pris part au vote) M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise Fermetures du Porhoët pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie.

4. Décision Budgétaire Modificative n°1

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif 2022 afin de prévoir des crédits supplémentaires en investissement, suite à l'actualisation de certains devis : + 7 650 € au chapitre 23.

5. Devis isolation réseau hydraulique bâtiments communaux

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis avec la société BAT'ISO pour le calorifugeage du réseau hydraulique de certains bâtiments communaux. Ces travaux entrant dans le dispositif prime CEE, le reste à charge pour la commune est de 0 €.

6. Création d'un poste animateur sportif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'animateur sportif suite à la mutation de M. RÉGNAULD.

7. Dénomination des rues

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la dénomination des rues afin de permettre au Maire d'arrêter la numérotation des habitations et mettre à jour la Base Adresses Locale.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie. Guilliers, le 30/05/2022.

**Le Maire,
Joël LEMAZURIER**

